

Le Rubis Mag

Mairie de Rougemontier – avril 2025

 Les finances communales

 La cantine scolaire

 Le mot des associations

 La TEOMI

 La défense incendie

 L'actualité en bref

Sommaire :

Les finances communales

Le compte financier unique 2024	2
Le budget primitif 2025.....	4
Les impôts	6

Le mot des associations communales

Comité des Fêtes.....	7
Rougemontier Activités.....	8
Rougemontier Sport Loisirs.....	10
Rubis Club.....	12

L'école Catherine et Jean Carrère

Inscription à l'école.....	13
La cantine scolaire.....	13

La fêtes des voisins

La TEOMI	16
La Présence Verte	16
La défense incendie.....	17

L'actualité en bref

La commune perd son « S »	18
Le recensement militaire.....	18
Les permanences de mairie	18
Le repas des Aînés	19
Les règles de bon voisinage.....	19
Les déclarations d'urbanisme	20
Les horaires de la déchèterie	21
Coupons réponses.....	22

Les finances communales

Le compte financier unique 2024

Le compte financier est un document commun entre l'ordonnateur (le maire) et le comptable (la trésorerie). Il remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2024 ont porté sur les points suivants :

- Aménagement du futur parc communal
- Réfection de la façade de la mairie
- Réfection de la toiture de la mairie
- Isolation extérieure de la maison d'assistantes maternelles
- Réhabilitation de la maison sise 3, rue de l'Église

Voici des explications afin de comprendre les chiffres :

En fonctionnement :

Charges à caractère générale : l'eau, l'électricité, locations (caméras, photocopieurs etc), entretiens et réparations sur bâtiments, matériel, voirie et véhicule ...

Charges de gestion courante : Cotisation au service incendie, indemnités et cotisations des élus, subventions aux associations et ménages ...

Atténuation des charges : remboursement des arrêts maladie.

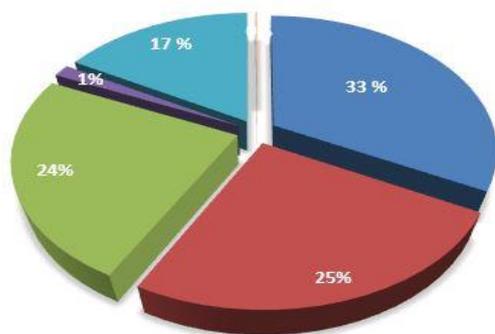
Dotations, subventions et participations : subventions du Département et de la Préfecture pour la défense incendie, l'isolation de la MAM ...

Autres produits financiers : remboursement EDF.

En investissement :

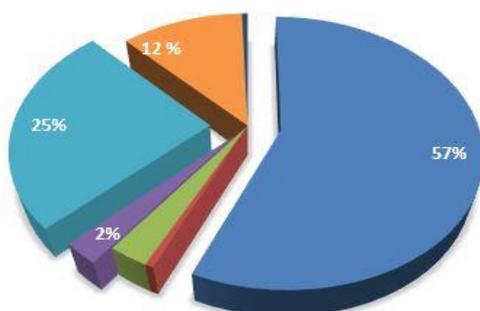
Subvention d'équipement versées : enfouissement des lignes.

Dépenses de fonctionnement 2024



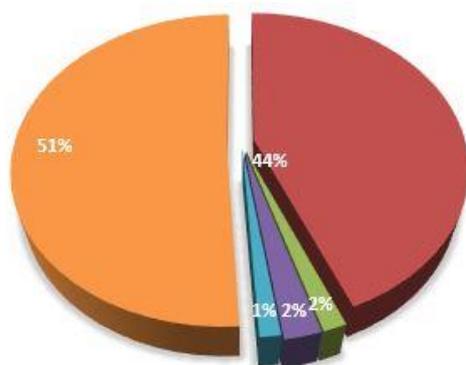
- Charges à caractère général : 201 819,61 €
- Charges de personnel : 154 393,12 €
- Somme versée à la CCPAVR : 148 921,89 €
- Amortissements : 8 937,84 €
- Charge de gestion courante : 101 768,07 €
- Charges exceptionnelles : 576,66 €

Recettes de fonctionnement 2024



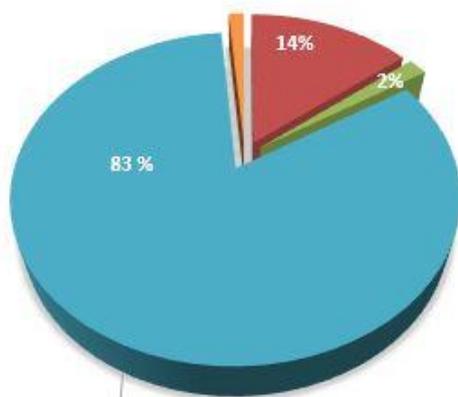
- Résultat reporté : 1 039 400,47 €
- Atténuations de charges : 11 416,55 €
- Produits des services : 51 791,73 €
- Impôts et taxes : 47 319 €
- Fiscalité locale : 462 988 €
- Dotations, subventions et participations : 212 716,45 €
- Locations logements et locaux : 9 963,33 €

Dépenses d'investissement 2024



- Dépenses imprévues : 0 €
- Investissement reporté : 333 602 €
- Opération patrimoniale : 11 442 €
- Immobilisations incorporelles : 18 042 €
- Subventions d'équipement versées : 10 231 €
- Immobilisations corporelles : 388 840 €

Recettes d'investissement 2024



- Résultat reporté : 0 €
- Subventions d'investissement : 95 138 €
- Opérations patrimoniales : 11 442 €
- Virement de la section fonctionnement
- Dotation, fonds divers et réserves : 552 343 €
- Opérations d'ordre de transfert : 8 938 €

Les finances communales

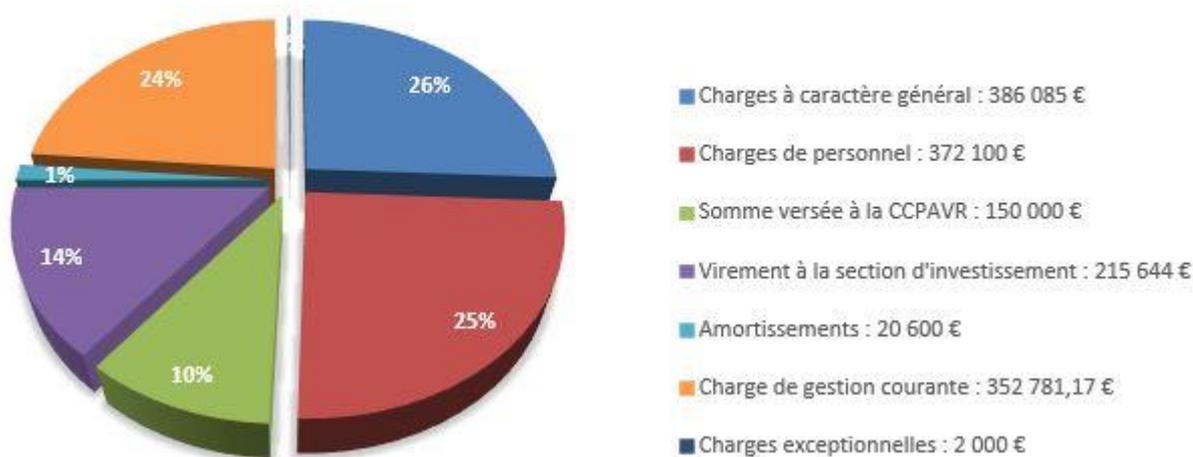
Le budget primitif 2025

Le budget primitif comptabilise l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année à venir.

En 2025, les projets majeurs seront les suivants :

- Travaux de voirie route d'Illeville et Route Départementale 675
- Continuer l'aménagement du parc communal
- Aménagement de la cour de récréation de l'école

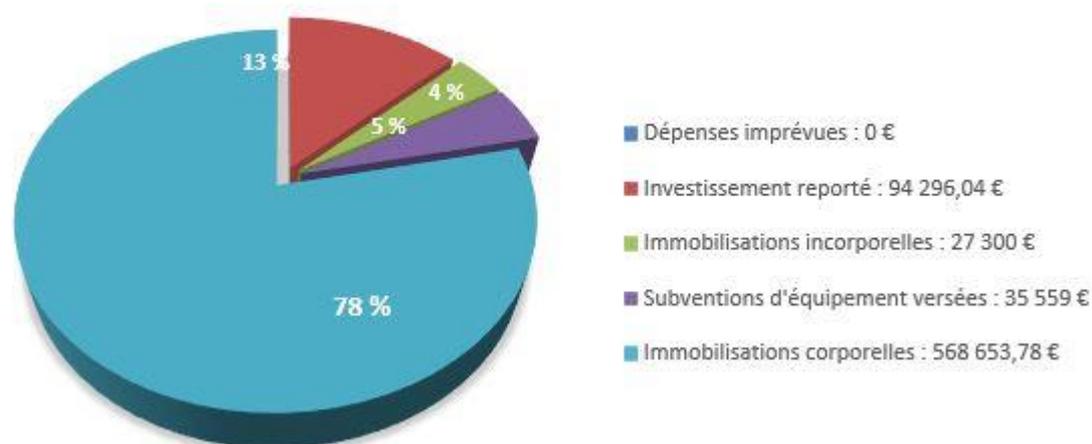
Dépenses de fonctionnement 2025



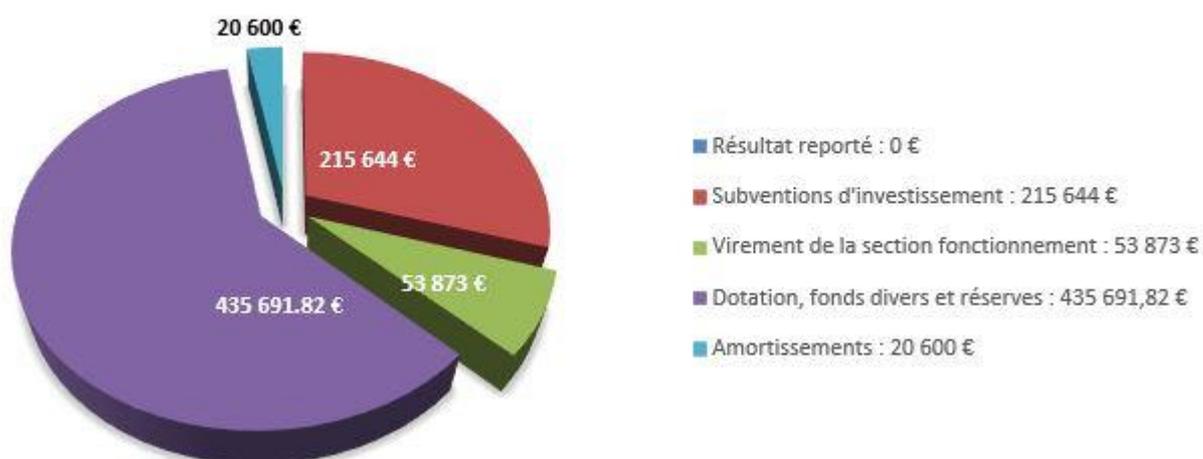
Recettes de fonctionnement 2025



Dépenses d'investissement 2025



Recettes d'investissement 2025



Les finances communales

Les impôts

L'État augmente à nouveau la base de la valeur locative des biens immobiliers. Cette année l'augmentation sera de 1,68 %.

Comment se calcule la taxe foncière ?

Valeur locative X Taux des collectivités

Valeur locative : niveau de loyer théorique annuel de la propriété.

Taux des collectivités : taux appliqués par : la commune, la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, le Département (CCRS) et divers (ordures ménagères, GEMAPI etc).

Quels sont les taux principaux appliqués en 2024 ?

	Propriété bâtie	Propriété non-bâtie
Département	20,24 %	-
CCRS	5,92 %	23,87 %
Rougemontier	11,62 %	31,14 %

Rappelons que depuis 2016, les élus n'ont pas augmenté la part communale.

Quelles ont été les évolutions des taux sur Rougemontier depuis 1999 ?

	1999	2000 à 2005	2006 à 2014	2015	2016 à 2021	2021 à 2022	2023 à 2025
Foncier bâti	3.40%	10.68%	11.06%	11.39%	11.62%	11.62%	11.62%
Foncier bâti part Départementale	NC	NC	NC	NC	NC	20.24%	20.24%
Foncier non-bâti	13.04%	30.08%	31.14%	31.14%	31.14%	31.14%	31.14%
Habitation	2.02%	5.59%	5.78%	5.95%	6.07%	6.07%	
Habitation secondaire	2.02%	5.59%	5.78%	5.95%	6.07%	6.07%	6.07%

*Les changements

Le mot des associations communales

Comité des Fêtes

En ce début d'année, le Comité des fêtes reste présent pour participer à l'animation de notre merveilleuse commune.



L'assemblée générale s'est déroulée le 24 janvier 2025, avec en conclusion un pot de l'amitié pour finir en beauté l'année 2024 qui fût riche en événements. Tracteurs de Noël, repas dansant, loto....



Nous remercions vivement tous les acteurs présents pour le maintien de nos événements, bénévoles, associations de Rougemontier ainsi que la Mairie.

Le Comité ne pourrait subsister sans votre aide à tous.

Comme chaque association, le Comité est toujours à la recherche de bénévoles. Une place est actuellement vacante au sein du bureau (pour rappel le Comité a fait le choix d'exercer en mode collégial, les décisions sont donc prises avec l'ensemble du bureau).

Si vous souhaitez vous investir même quelques heures n'hésitez pas à nous contacter à comitedesfetes.rougemontier@gmail.com

Nous nous retrouverons le jeudi 8 mai 2025 avec notre traditionnelle foire à tout, une exposition de peinture sera exposée à la salle des fêtes. Le 24 mai pour le bal des collégiens et la boum des écoliers et les 12/13 juillet pour notre traditionnelle fête Saint Martin.

Le Comité



Événements à venir :

- 8/05 Foire à tout
- 24/05 Bal des collégiens/boum des écoliers
- 12-13/07 Fête Saint Martin
- 11/10 Loto d'Halloween
- 22/11 Soirée théâtre
- 12/2025 Tracteurs de Noël (date à définir)

Le mot des associations communales

Rougemontier Activités

L'association Rougemontier Activités a été créée en septembre 2024 et compte désormais 67 adhérents répartis en 5 activités dont 3 sportives (à la salle des fêtes de la commune) :

- Adapt'Mouv 17 h 30 le lundi
- Fun Dance 19 h 00 le lundi
- Sport santé 10 h00 le vendredi



et 2 de loisirs (à la mairie) :

- Loisirs créatifs 14 h 30 le lundi
- Tarot 20 h 30 le vendredi



Les 3 objectifs de notre association sont :

- Permettre l'accessibilité du sport ou du loisir à moindre coût. Nos activités de loisirs sont proposées à 30 € l'année et de sport à 50 € (hors sport santé)
- Développer le sport santé, jusqu'alors inexistant sur le plateau du Roumois. Christelle C. notre coach diplômée en sport santé (A.P.A) propose 1 heure de cours adapté pour les personnes soit sortant d'hospitalisation, en complément de séances de kiné ou ayant besoin de reprendre une activité physique et adaptée à leur pathologie
- Créer et proposer des animations en lien avec nos activités au sein de la commune et accessibles à un plus grand nombre d'habitants.

=> le week-end "Viens bouger à Rougemontier » qui a proposé une marche nocturne avec 3 parcours (5 et 10 km, ainsi qu'un parcours de 5 km proposé aux personnes souhaitant une marche plus calme et adaptée). Cette soirée a rencontré un vif succès puisque 158 personnes ont répondu présentes

Pour cette manifestation nous tenons à remercier l'association RSL et le comité des fêtes qui nous ont apporté une aide précieuse notamment sur l'organisation de la marche nocturne.



=> Nous proposons 2 à 3 fois dans l'année des soirées spéciales Fun Dance accessibles à tous et gratuites (1 h 00 de cours de Fun Dance + verre de l'amitié et gâteaux offerts)

=> Nous allons proposer un tournoi de tarot à nos adhérents de cette activité le vendredi 16 mai 2025 à partir de 20h

=> Nous animerons également la soirée de la fête de la musique le vendredi 20 juin prochain à la salle des fêtes de Rougemontier. Pour cela nous aurons la présence de la chorale de HAUVILLE qui nous proposera un concert de ses plus belles chansons en début de soirée. Cela sera suivi d'un barbecue et d'un Blind tests pour finir la soirée. Le tarif, abordable pour tous, sera communiqué prochainement.

=> Concernant l'activité loisirs créatifs, nous allons participer cette année aux animations proposées dans la commune en exposant nos créations à la vente et à petits prix : la foire à tout du 8 mai et la fête Saint Martin en juillet. Nous projetons également de participer à quelques marchés de Noël ou manifestations présentes sur la commune en décembre prochain.

Si vous souhaitez nous rejoindre c'est très simple:

Courriel : rougemontier.activites@gmail.fr

Facebook : Rougemontier Activités

Instagram : Rougemontier Activités

Via l'une des 4 membres du bureau : Anne, Carole, Jade ou Hélène.



Le mot des associations communales

Rougemontier sport loisirs

RSL propose des activités destinées aux enfants, adultes et seniors.

Trois sections vous sont proposées :

- La gym.
- Le football de loisirs.
- Le tennis de table loisirs et compétition.

Des activités marche sont proposées les lundis et vendredis.

- ✓ À la salle des fêtes de Rougemontier, les mardis, mercredis et jeudis vous pourrez pratiquer la gym, le tennis de table, la full 'dance, la gym zen et le yoga.
- ✓ Au gymnase de Routot, les mardis et jeudis, vous sont proposés de l'acrosport pour les enfants de 5/10 ans, de la gym adultes (step, L.I.A ,renforcement musculaire), de l'acrosport pour les ados et de la gym intense adultes (HCF).

Pour le mois de juillet, il est prévu des randonnées sportives et de détente.

Toutes les activités gym et randos sont dispensées par Jessica qui est diplômée d'état.

Pour la saison prochaine une deuxième section de tennis de table sera ouverte ainsi que des activités multisports pour les enfants à partir de 4 ans.

Nous participons au Téléthon et au rendez-vous de Viens Bouger à Rougemontier.

RSL n'oublie pas le plaisir festif, après la franche réussite du repas de la Saint-Patrick de cette année, RSL proposera chaque année un repas à thème afin de tous nous réunir.

A Noël, des chocolats sont offerts aux enfants du club et des galettes des rois sont dégustées avec les adhérents.

De nouvelles surprises vous attendent pour la saison prochaine !!

Nous espérons que vous trouverez dans notre association le bonheur de partager un moment convivial, sportif et festif.

Courriel :rougemontiersportloisirs@gmail.com



R.S.L.
ROUGEMONTIER
SPORTS - LOISIRS

ANNEE SPORTIVE 2024-2025

Animé par
Jessica
diplômée
d'état

 RSL ROUGEMONTIER

 rougemontiersportloisirs@gmail.com

ROUGEMONTIER (SALLE DES FÊTES)

Les cours
sont adaptés
à tous

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<p>14H ACTIVITÉ MARCHÉ</p> 	<p>9H30-10H30 RENFO MUSCULAIRE</p>  <p>ADHÉSION GYM ADULTES : 136€/1H, 159€/2H ET +</p> <p>20H-22H TENNIS DE TABLE ADOS/ADULTES (COMPÉTITION ET LOISIR)</p>  <p>ADHÉSION LOISIR : 30€ ADHÉSION COMPET : 30€ + 70 €</p>	<p>10H-11H YOGA DOUX</p>  <p>11H-12H FULL DANCE ENFANTS</p>  <p>ADHÉSION ENFANTS : 110€/1H, 126€/2H</p>	<p>9H30-10H30 GYM ZEN BALL</p>  <p>19H15-20H15 FULL DANCE</p> <p>20H30-22H30 TENNIS DE TABLE ADOS/ADULTES (COMPÉTITION ET LOISIR)</p> 	<p>10H ACTIVITÉ MARCHÉ</p>  <p>ADHÉSION : 30€ (GRATUIT SI DÉJÀ ADHÉRENT)</p>
<p>DIMANCHE</p> 	<p>10H-12H FOOT LOISIR POUR TOUS STADE DE FOOT D'ILLEVILLE S/MONTFORT</p> <p>ADHÉSION : 40€</p>			

ROUTOT (GYMNASE)

MARDI	JEUDI
 <p>17H30-18H30 ACROSPORT 5/10 ANS</p> <p>ADHÉSION ENFANTS : 110€/1H, 126€/2H</p>	 <p>17H-18H ACROSPORT ADOS ET CONFIRME</p>
 <p>18H45-19H45 RENFO/L.L.A./STEP/CROSS TRAINING</p> <p>19H45-20H45 STRETCH/YOGA</p> 	<p>18H-19H RENFO INTENSE HOMMES ET FEMMES</p> <p>ADHÉSION GYM ADULTES : 136€/1H, 159€/2H ET +</p> 

Le mot des associations communales

Rubis Club

Le 19 décembre 2024 le RUBIS CLUB était convoqué pour une assemblée générale ordinaire.

Mais des évènements survenus depuis le mois de septembre dans le fonctionnement de notre club ont fait que sur 35 membres, 3 membres du bureau ont démissionné.

C'est une direction collégiale qui avec l'ensemble des adhérents, veille au bon fonctionnement de l'association qui a retrouvé ses racines, qui sont de développer des liens de camaraderie, de solidarité et d'amitié.

Le 17 avril nous avons souhaité l'anniversaire de notre doyenne (99 ans) et adhérente : Madame Christiane CARRIÉ.

Le 08 juillet, nous irons visiter 'Rêve de Bisons ». Quelques places restent disponibles au tarif de 32 € la journée (tout compris).

Le 18 octobre, c'est un repas dansant qui nous organisons.

Avant la trêve d'août, vous pouvez nous retrouver les jeudis aux dates suivantes : 15 et 22 mai, 12 et 26 juin, 10 et 24 juillet.

N'hésitez pas à rejoindre le RUBIS CLUB !

Le bureau :

Nathalie DEMEURE

Jean FLAVIER

Robert MAQUAIRE

Guy PÉAN

Guy PERRIER



L'école Catherine et Jean Carrère

Inscription à l'école

Les enfants nés en 2022 dont les parents habitent ROUGEMONTIER peuvent venir en mairie aux heures de permanences à partir du 22 avril 2025 pour l'inscription en école maternelle. Il convient de se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



La cantine scolaire

La commune de ROUTOT est dotée d'une cuisine opérationnelle depuis février. Les repas sont préparés sur place avec des produits frais et locaux par l'entreprise CONVIVIO. La commune de ROUTOT livrera des repas à la cantine de ROUGEMONTIER à compter de septembre.

⚠ Changement important à partir de septembre 2025

Dès septembre le **déla**i de commande et d'annulation sera porté à **8 jours ouvrés** à la place de 2 jours actuellement.

👉 Le règlement sera modifié en conséquence.



L'école Catherine et Jean Carrère

Qu'est-ce que la cantine scolaire coûte à la commune ?

TYPE \ PRIX	ESTIMATIF UNITAIRE		ESTIMATIF MENSUEL		ESTIMATIF ANNUEL	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Charges d'exploitation CONVIVIO (sur 10 mois)	0.27 €	0.29 €	3 946.93 €	4 164.01 €	39 469.30 €	41 640.11 €
Charges d'exploitation ROUTOT (fluides, matériels...)	0.30 €	0.36 €	480.00 €	576.00 €	4 320.00 €	5 184.00 €
Charges de personnel (affecté à la cantine)	1.38 €		4 128.49 €		41 284.85 €	
Maternelles 4 composantes et pain	1.63 €	1.72 €	1 043.20 €	1 100.80 €	9 388.80 €	9 907.20 €
Coût de revient d'un repas de maternelle	3.58 €	3.75 €				
Primaires 5 composantes et pain	1.76 €	1.86 €	1 689.60 €	1 785.60 €	15 206.40 €	16 070.40 €
Coût de revient d'un repas de primaire	5.53 €	5.77 €				
TOTAUX			11 288.22 €	11 754.90 €	68 384.50 €	114 086.56 €

*Sur une base de 40 repas de maternels et 60 de primaires

**Hors charges (électricité, eau, entretien du matériel, produits d'entretien etc)

Il convient de préciser que la commune a signé une convention avec la CAF. Cette convention permet d'être remboursée de 3 € sur chacun des repas facturés à 1 €. Ainsi, selon les statistiques de novembre 2024, les prix se répartissent comme suit :

	Repas à 1 €	Repas à 2,80 €	Repas à 3,50 €
Répartition des familles en %	27%	32%	41%
Sur une base de 100 repas	27	32	41
Soit en euros :	108.00 €	89.60 €	143.50 €
Dont pris en charge familiale	27.00 €	89.60 €	143.50 €
Pris en charge par la CAF	81.00 €	-	-
TOTAL	341.10 €		

En moyenne, les enfants déjeunant à la cantine se répartissent de la façon suivante : 40 maternels et 60 primaires.

Ainsi, pour 100 repas facturés (40 repas à 3,75 € et 60 repas à 5,77 €), la commune engage une dépense d'environ 496 € et perçoit environ 341 € de recettes. Soit un reste à charge pour la commune de 154,95 €, soit 1,55 € par repas (hors charges : électricité, eau, entretien du matériel, produits d'entretien etc).

Fêtes des voisins

Vendredi 23 mai 2025

*Venez faire la connaissance de vos voisins dans
une ambiance conviviale !*



*Confirmation de votre présence sou-
haitée avant le 15 mai 2025*

*18 h 30 : marche au départ de la
salle des fêtes*

19 h 30 : apéritif à la salle des fêtes

*Pensez à prendre
votre pic-nic*

Mairie de ROUGEMONTIER

6, rue de la Mairie

secretariat@rougemontier.fr - 02 32 57 31 65

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives

À compter du 1er janvier 2026, la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) va mettre en place la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI). Elle sera composée d'une part fixe à taux réduit et d'une part variable calculée en fonction du volume de votre bac et du nombre de levées. A ce jour, la CCPAVR ne nous a pas communiqué le mode de calcul qui sera appliqué.

Pour réduire la quantité de déchets de votre poubelle d'ordures ménagère sur laquelle sera calculée la TEOMI, adoptez de nouveaux réflexes :

- Tri du recyclable : verre et cartonnette dans les colonnes de tri, plastiques et aluminium dans la poubelle jaune.
- Tri des déchets alimentaires : les « siaux » sont arrivés en mairie ! Ils vous permettront de trier et déposer vos restes alimentaires dans les colonnes dédiées.



La Présence Verte

La Présence Verte est une offre de téléassistance à destination des personnes fragiles ou isolées.



Depuis 2023, les élus ont voté en faveur de nouveaux termes avec la Présence Verte. Aussi, la participation mensuelle portée par la commune est de 10 € par abonnement.

La Défense extérieure contre l'incendie

Dans son arrêté de mars 2017, la Préfecture imposait certaines mesures concernant la sécurité incendie. Afin de se conformer audit arrêté préfectoral, le conseil municipal a voté, le 6 novembre 2017, en faveur de la réalisation d'un schéma communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). La commune disposait déjà de 15 points d'eau incendie (PEI). Cette étude prévoyait l'implantation de 28 nouveaux PEI. Voici l'avancée actuelle des travaux :

RÉALISATION	LOCALISATION	PRIX
2020	Chemin des Ragers	5 654.93 €
2024	Chemin du Petit Hardouin	12 592.26 €
2024	Impasse de la Ferme de la Porte	41 964.11 €
2020	Impasse de la Mare Loisel	5 186.28 €
2024	Impasse des Maillards	47 878.33 €
2021	Mare Auzou	7 127.76 €
2021	Mare Vallée	2 421.48 €
2023	Route de Bourg-Achard	5 649.90 €
2023	Route de Bourg-Achard	4 263.30 €
2023	Route de Hauville	4 290.90 €
2022	Route de Pont-Audemer	5 187.80 €
2023	Route de Rouen	4 835.70 €
2024	Route de Routot	3 954.90 €
2023	Route d'Illeville	49 810.58 €
2022	Rue de Bercaville	7 404.00 €
2017	Rue de la Mare Duboc	20 020.05 €
2020	Rue de la Mare Duboc	8 823.15 €
2020	Rue de la Meslière	3 858.17 €
2023	Rue de la Meslière	4 263.30 €
2024	Rue de la Meslière	4 216.50 €
2020	Rue de l'Église	5 793.62 €
2023	Rue de la Mairie	4 290.90 €
2024	Rue de Wangen	5 265.90 €
2021	Rue des Coffres	14 808.00 €
2022	Rue des Drouets	2 729.56 €
2022	Rue des Drouets	3 065.23 €
2023	Rue des Labbés	26 201.34 €
2024	Rue des Ragers	14 226.14 €
2020	Rue du Château d'Eau	5 647.22 €
2024	Rue du Hardouin	15 090.89 €
2020	Rue du Tremblay	3 234.55 €
2020	Rue du Village	5 499.68 €
TOTAL DES TRAVAUX RÉALISÉS		355 256.43 €
A venir	Rue des Groults	17 533.21 €
A venir	Rue des Trotters	4 216.50 €
TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES		21 749.71 €
TOTAL FINAL		377 006.14 €

La commune arrive au terme de l'ensemble des prescriptions.

L'ensemble des investissements DECI réalisé a été subventionné en partie par le Département à hauteur de 50 438 € et la Préfecture pour 41 339 €. Par ailleurs la commune a retouché sur ces investissements 58 368 € de FCTVA (fonds de compensation pour la TVA). Ainsi, le reste à charge pour la commune sur ces travaux réalisés est de 205 111€.

L'actualité en bref

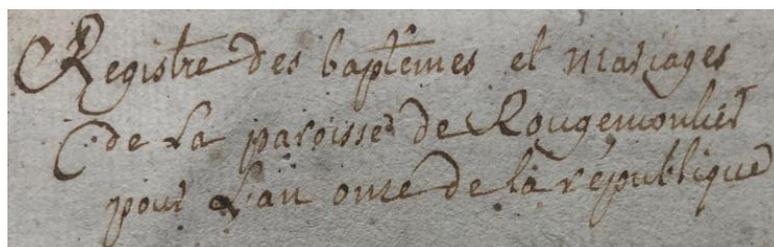
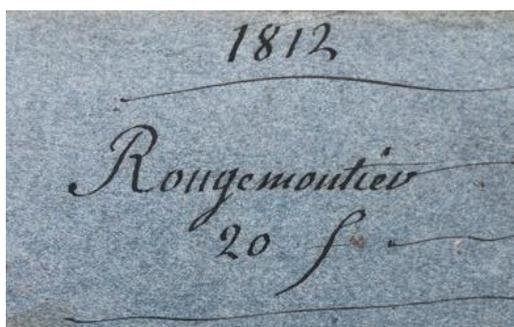
La commune perd son « S »

Un peu d'étymologie ... Le nom de la commune vient historiquement de RUBI-MONASTARII. Voilà pourquoi les habitants s'appellent les Rubismonastériennes et Rubimonastériens. Etymologiquement, ROUGEMONTIER n'a donc pas de « s ».

Le 29 avril 2024, le conseil municipal a délibéré afin de trancher sur la graphie du nom de la commune. Le Préfet a ainsi été saisi afin de changer « ROUGEMONTIERS » en « ROUGEMONTIER ».

Le 8 janvier dernier, le décret n°2025-34 « portant changement du nom de communes » est paru au journal officiel de la République Française. Le Premier ministre a ainsi décrété que le nom de la commune n'avait légalement et officiellement plus de « s ».

Extraits d'anciens registres :



Le recensement militaire

Dès 16 ans, chaque français doit venir en mairie afin de procéder à son recensement militaire. Cette démarche est obligatoire pour effectuer la journée défense et citoyenneté. Par ailleurs, l'attestation délivrée est demandée pour le passage des examens.



Les permanences de mairie



La mairie est ouverte au public en présence du maire ou d'un adjoint les mardis et jeudis de 16 h 30 à 18 h 30.

A chaque période estivale, les permanences ont lieu 1 fois par semaine au lieu de 2. Cette année, du 14 juillet au 23 août les permanences auront lieu exclusivement les jeudis de 16 h 30 à 18 h 30.

L'actualité en bref

Le repas des Aînés

Cette année, nos Aînés ont pu admirer la prestation de deux danseurs latins. Darly et Elier ont ensoleillé le repas avec des représentations de danses latines telle que la salsa ou la bachata pour le plus grand bonheur des spectateurs.



Le fleurissement

Chaque année, la municipalité organise un concours de maisons fleuries. Toutes les participations sont récompensées. Pour vous inscrire, il vous suffit de retourner le coupon réponse au secrétariat.

Les règles de bon voisinage

1. LE BRUIT :

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Un arrêté Préfectoral relatif à la lutte contre le bruit de voisinage régit les horaires autorisés :

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h du lundi au vendredi.
- De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.
- De 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

Les aboiements sont considérés comme des nuisances sonores dès lors qu'ils perturbent la tranquillité du voisinage.

2. LA RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX DE PLEIN AIR :

Interdiction pure et simple de brûler quoique ce soit sur votre propriété.

3. LA RÉGLEMENTATION SUR LA LUTTE CONTRE LES CHARDONS ET LE GUI :

Afin d'éviter la prolifération de ces espèces végétales invasives ou parasites, il est vivement conseillé d'arracher chardons et guis.

L'actualité en bref

Les déclarations d'urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Les travaux entrepris sans autorisation doivent impérativement être régularisés en mairie.

2024 - 2025

Ouverture des sites du SDOMODE : horaires d'hiver (1er novembre - 31 mars)



	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		
	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	
Amfreville Saint-Amand	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Beaumontel	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Bernay	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Beuzeville	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Bourg-Achard	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Brionne	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Brogie	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Cormeilles	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Drucourt	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Grand-Bourgherouide	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Malleville-sur-le-Bec	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Mesnil-en-Ouche	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Pont-Audemer	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Rugles (jusqu'au 31/12/2024)	PRO	PRO	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Saint-Georges-du-Vièvre	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	
Serquigny	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Trouville-la-Haule	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	
Quai de transfert de Bernay	PRO		8h - 12h et 13h - 16h15*										✗
Plateforme de Martainville	PRO		8h30 - 12h et 14h - 17h*										✗

PRO : Déchèteries accessibles aux professionnels

*Sites accessibles uniquement aux professionnels et services techniques des collectivités

Coupon Réponse Fête des Voisins

Retour avant le 15 mai 2025

Je soussigné (e)

Domicilié (e)

Déclare vouloir participer à la Fêtes des Voisins le 23 mai 2025

Coupon Réponse Maisons Fleuries

Retour avant le 27 juin 2025

Je soussigné (e)

Domicilié (e)

Déclare vouloir participer au concours des Maisons Fleuries.



Impression réalisée par l'atelier Gutenberg à PONT-AUDEMER

Mairie de ROUGEMONTIER

**6, rue de la Mairie – 27350 ROUGEMONTIER
secretariat@rougemontier.fr – 02 32 57 31 65**

Les Élus municipaux

Philippe ROBILLOT, Maire.

Bernadette ALLAIN, 1^{ère} adjointe.

Joël DE WULF, 2^{ème} adjoint.

Anita CACAUX, 3^{ème} adjointe.

André PERDRIX, conseiller.

Sabine GODEFROY, conseillère.

François DELAVOÏPIÈRE, conseiller.

Clémentine LIARD, conseillère.

Paul CHENU, conseiller.

Jacqueline LEROY, conseillère.

Sébastien BLOTTIERE, conseiller.

Agnès YON, conseillère.

Cyrille LEREFIT, conseiller.

Dominique DUVAL, conseiller.

Jean-Claude EUDE, conseiller.